

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 20 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION**

14-03-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
CONVOCATION**

14-03-2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

**N° DE LA DÉLIBÉRATION**

2023-20-03- N°11

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

**Présents :**

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marilyne NGANTCHUE, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET.

**Absents représentés :**

|                |                 |               |
|----------------|-----------------|---------------|
| Mme PELOUIN    | donne pouvoir à | M. RAUSCHER   |
| Mme GAUTHIER   | donne pouvoir à | M. SOULIER    |
| Mme PENDARIES  | donne pouvoir à | M. PENDARIES  |
| M. LE TALBODEC | donne pouvoir à | Mme DUCROQUET |

**Absents non représentés :**

Monsieur Alain RINGEVAL  
Monsieur Pascal BEL ANGE

**Secrétaire de séance :** M. Thierry SOULIER

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - FINANCEMENT EQUIPEMENTS ECOLES ET RENOUELEMENT MATERIEL CUISINE CENTRALE**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - FINANCEMENT EQUIPEMENTS ECOLES ET RENOUELEMENT MATERIEL CUISINE CENTRALE**

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

La Municipalité souhaite faire financer l'achat de mobilier et d'équipements dans les écoles de la commune et renouveler le matériel de la cuisine centrale.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 20 969,25 € HT. Il est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), dispositif financier de l'État visant à soutenir les projets d'investissement des collectivités. Le taux de subvention de la DETR est de 20 % à 50 % du montant hors taxe.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : deuxième trimestre 2023
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : quatrième trimestre 2023

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| Sources                     | Types d'aide                 | Montant prévisionnel | Taux         |
|-----------------------------|------------------------------|----------------------|--------------|
| <b>Financements publics</b> |                              |                      |              |
| Etat                        | DETR                         | 10 484,625 €         | 50%          |
| <b>Auto-financement</b>     |                              |                      |              |
| Fonds propres               | Commune de Saintry-sur-Seine | 10 484,625 €         | 50%          |
| <b>Total HT</b>             |                              | <b>20 969,25 €</b>   | <b>100 %</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE ;**

**APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 20 969,25 € HT,

**APPROUVE** le plan de financement exposé,

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR la plus élevée possible,

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 20 mars 2023

Le Maire,

  
**Patrick RAUSCHER**

